



International
Civil Aviation
Organization

Organisation
de l'aviation civile
Internationale

Organización
de Aviación Civil
Internacional

Международная
организация
гражданской
авиации

منظمة الطيران
المدني الدولي

国际民用
航空组织

Bureau Afrique Occidentale et Centrale / Western and Central African Office

Réf: T 13/7.B - 0414

06 Juin 2012

Objet: Cinquième réunion de l'Equipe de travail sur la transition au Plan de vol AFI
(Dakar, Sénégal, 31 juillet - 03 août 2012)

Suite à donner: Voir paragraphe 5

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de me référer aux travaux préparatoires en cours au niveau de la région AFI, pour la mise en œuvre harmonisée des dispositions relatives au nouveau plan de vol OACI introduites dans l'amendement 1 aux Procédures pour les Services de navigation aérienne - Gestion du trafic aérien (PANS-ATM, Doc 4444) qui sera applicable le 15 novembre 2012.

2. Votre administration ou organisme est invité à participer à la cinquième réunion de l'Equipe de travail AFI sur la transition au nouveau plan de vol (FPLT TF/5) qui se tiendra à Dakar du 31 juillet au 3 août 2012. La réunion portera sur les défis actuels de la mise en œuvre et abordera les questions de grande importance susceptibles d'avoir un impact sur l'ensemble du processus de mise en œuvre et la date de basculement.


3. Vous trouverez ci-joint, l'ordre du jour provisoire de la réunion et le mandat de l'Equipe de travail sur le FPL à l'**Appendice A** et l'**Appendice B** respectivement. Un bulletin d'information générale à l'intention des participants et une liste d'hôtels sont joints en **Appendice C**, ainsi qu'un formulaire d'inscription en **Appendice D**. Vous voudrez bien noter que le formulaire doit être rempli dans le même format «Word» et renvoyé au Bureau régional de l'OACI pour l'Afrique occidentale et centrale.

4. Il est souhaitable que les délégations à la réunion contribuent aux débats de l'Equipe de travail en produisant des notes de travail et d'information (WPs/IPs). Nous vous serions par conséquent reconnaissants si vos WPs/IPs pouvaient être transmis à notre bureau au plus tard le **17 juillet 2012**. La documentation ne sera pas fournie sur support papier lors de la réunion. Aussi, il est important pour les délégués de disposer de matériel informatique portable pour leur permettre de participer efficacement à la réunion.

.../..

5. Afin de faciliter la planification et les préparatifs relatifs à la tenue de la réunion, vous voudrez bien confirmer la participation de votre administration/organisation, de préférence **avant le 29 juin 2012** au plus tard, en transmettant au Bureau régional OACI de Dakar à l'adresse icaowacaf@dakar.icao.int, les noms, titres et contacts de vos participants à l'aide du formulaire d'inscription ci-joint en **Appendice D**.

Veillez agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

 Le Directeur régional



Mam Sait Jallow

Appendice A: Ordre du jour provisoire

Appendice B: Mandat de l'Equipe de travail sur la FPLT

Appendice C: Bulletin d'information

Appendice D : Formulaire d'inscription

**CINQUIEME REUNION DE L'EQUIPE DE TRAVAIL AFI SUR LA
TRANSITION AU NOUVEAU PLAN DE VOL (FPLT TF/5)**

Dakar (Sénégal), 31 juillet-03 août 2012

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1: Adoption de l'ordre du jour provisoire et élection du Président et du Rapporteur

La réunion examinera et adoptera son ordre du jour et élira un Président pour faciliter la conduite de ses travaux. La réunion nommera également un Rapporteur pour faire le compte rendu et dresser le rapport de la réunion.

Point 2: Aperçu des derniers développements concernant les préparatifs de la mise en œuvre en 2012

La réunion sera informée des derniers développements intervenus au siège de l'OACI, en région AFI et dans d'autres régions, et recevra des informations utiles sur son mandat révisé.

Point 3: Etat de la mise en œuvre de la stratégie, du plan et des directives au niveau régional pour atteindre le but visé ; évaluation des préparatifs des Etats.

La réunion devra, sur la base des informations disponibles, passer en revue les progrès réalisés par les Etats et évaluer l'état de préparation au niveau régional au regard de la stratégie régionale de mise en œuvre. La réunion se penchera aussi sur les questions encore en suspens après les débats des réunions passées, telles que la finalisation/actualisation des publications requises, et des directives pour les essais.

Point 4: Plans de vols manquants

La réunion examinera les progrès accomplis par les États et les ANSPs sur la question des plans de vol manquants et décidera au besoin, de mener des actions spécifiques. L'examen comprendra les éléments suivants :

- Absence de mesures opérationnelles appropriées concernant les messages ATS en particulier pour initier et répondre aux messages RQS/RQP.
- Absence de procédures d'exploitation formelles (adoptées par l'organisation) pour le personnel de traitement des messages ATS, et de formation associée.
- Pas de formation pour les agents qui remplissent les formulaires FPL et les équipages.
- Horloges non synchronisées, mise en œuvre du temps synchronisé GPS.
- Retards dû au temps de Transit.
- Retards intra-système : par exemple un FPL arrive, le système prend du retard pour générer l'affichage à l'ATC et le strip.
- Liaisons COM hors-service ou mauvaise disponibilité des liaisons.
- Questions diverses.

Point 5: La mise en œuvre effective du nouveau FPL, y compris le suivi du basculement :

La réunion discutera des actions liées à la mise en œuvre effective du FPL 2012, du lancement immédiat du compte à rebours au suivi à observer pendant quelques jours après le basculement. Elle examinera ainsi :

- La coordination et les mécanismes pour assurer la qualité des actions critiques avant le jour et l'heure de basculement
- Les mécanismes pour recevoir périodiquement des informations critiques mises à jour par les Etats et les ANSPs.
- Le suivi en interne par les ANSPs, par les entités régulatrices des Etats, et par l'OACI
- Pendant la période de basculement prioritaire, entre le 12 et le 18 novembre 2012 : personnels à réquisitionner pour l'exploitation, la technique et la gestion stratégique, ainsi que leurs contacts.

Point 6: Assistance à mettre en place en cas de besoin

La réunion discutera de la mise en place d'une équipe de soutien stratégique et d'une équipe de soutien tactique et définira leurs mandats.

Point 7: Arrangements de contingence

La réunion examinera les aspects suivants :

- Alternatives stratégiques de rechange prévues par les Etats et les ANSPs
- Mesures tactiques de contingence – en cas de défaillances opérationnelles lors du basculement
- Contingence post opératoire

Point 8: Révision du mandat de l'Equipe de travail

La réunion entreprendra de revoir le mandat et le programme de travail la Task Force. Compte tenu de l'expérience et des tâches à venir pour la mise en œuvre du FPL 2012, elle procédera au besoin, à une mise à jour du programme de travail de la Task Force et proposera des changements au mandat, tout en reconnaissant que l'équipe de travail doit être dissout après la mise en œuvre, à moins qu' on ait identifié des tâches spécifiques après basculement, qui justifieraient son maintien. La réunion conviendra également des dates provisoires de la prochaine réunion de la Task Force.

Point 9: Questions diverses

Au titre de ce point, les participants pourront soulever toute autre question non spécifiquement prévue ou couverte par l'ordre du jour.



Equipe de travail AFI sur la transition au Plan de vol Mandat

Mandat:

- 1) Effectuer une analyse approfondie de l'Amendement 1 à la 15^e édition du PANS ATM (Doc 4444), effectif à partir du 15 novembre 2012, afin d'identifier, étudier et aborder les complexités de la mise en œuvre découlant de l'adoption des dispositions amendées du PANS ATM, Chapitre 4, Chapitre 11, Appendices 2 et 3, relatives au Plan de vol de l'OACI et aux formats de message ATS correspondants;
- 2) Recueillir et analyser des informations sur l'état de mise en œuvre des systèmes de traitement du Plan de vol par les ANSP de la Région AFI, y compris les mesures prises pour améliorer ces systèmes;
- 3) Compte tenu des considérations qui précèdent, et conformément aux dispositions supplémentaires pertinentes de l'OACI et de la Recommandation 6/5 de la Réunion spéciale de navigation aérienne AFI/8, mettre au point une stratégie et un plan de transition coordonnés pour la Région AFI, comportant des échéances, pour permettre une mise en œuvre coordonnée et méthodique du Plan de vol amendé et des dispositions relatives aux messages ATS figurant dans l'Amendement 1 à la 15^e édition du PANS ATM.
- 4) Revoir périodiquement l'Etat de préparation et proposer de solutions

Considérations:

Dans l'exercice de son mandat, l'Equipe de travail devrait tenir compte, entre autres, des éléments suivants :

- a) Probabilité que les changements apportés dans la Région AFI diffèrent des systèmes en place dans d'autres Régions OACI, ce qui conduira à recommander des mesures régionales compatibles avec les objectifs mondiaux;
- b) Questions inter- et intra- régionales;
- c) Impact sur les messages de coordination entre systèmes (ATS AIDC);
- d) Impact sur les systèmes de traitement de plans de vol non-automatisés
- e) Nécessité que les systèmes qui achèvent tôt la transition soient capables de traiter aussi bien les séries d'instructions actuelles que les nouvelles;
- f) Nécessité que les échanges entre systèmes tiennent compte des capacités d'automatisation différentes afin d'éviter des rejets de messages excessifs;
- g) Mise en place d'un système de gestion de l'information pour surveiller les délais de mise en œuvre pour divers Etats et systèmes;
- h) Gestion des Plans de vol répétitifs;
- i) Implications pour les modes de présentation, notamment les bandes papier ou électronique permettant de suivre la progression des vols;

- j) Impacts pour les utilisateurs (systèmes de planification de vol, etc.);
- k) Retrait progressif des besoins spécifiques des Etats ou des Régions pour assurer la cohérence avec les nouvelles séries d'instructions;
- l) Documents d'orientation de l'OACI existant.

Composition

Membres permanents:

- Spécialistes de l'ATM et experts ingénieurs en matière de systèmes (CNS) provenant des Etats et ANPS de la Région AFI actuellement ou prochainement dotés de systèmes de traitement automatique du Plan de vol;
- ASECNA, IATA, IFALPA, IFATCA.

Note:

L'Afrique du Sud, l'Algérie, le Kenya, le Sénégal, Seychelles, le Soudan et la Tanzanie ont offert leur expertise en leur qualité de membres permanents.

Autres membres

Etats et ANSP de la Région AFI autres que ceux mentionnés ci-dessus.

Les experts provenant d'Etats et d'ANSP hors de la Région AFI qui pourraient être invités par l'Equipe de travail s'ils sont susceptibles de contribuer utilement aux travaux.

Note:

La participation de l'industrie, y compris celle des fournisseurs de systèmes, si nécessaire, se fera sous la responsabilité des délégations des Etats. L'Equipe de Travail peut cependant, inviter toute expertise spécifique détenue par les organisations internationales et par les entités pertinentes au sein de l'industrie aéronautique (y compris les fournisseurs d'équipements) afin de rehausser l'information utile à l'Equipe de travail pour aller de l'avant dans son travail. De telles invitations se feront de manière à exclure toute promotion d'intérêts commerciaux particuliers.

Rapports

L'Equipe de travail fait rapport au Sous-Groupe ATM/AIM/SAR, en coordination avec le Sous-Groupe CNS. Toutefois, compte tenu du peu de temps disponible pour la planification et, dans certains cas, pour l'acquisition des systèmes, les informations dont dispose l'Equipe de travail qui pourraient s'avérer utiles pour la planification peuvent, après coordination avec le Secrétaire de l'APIRG, être communiquées aux Etats sans attendre les prochaines réunions du Sous-Groupe AFI ATM/AIM/SAR.



**Cinquième réunion de l'Equipe de travail sur la transition au Plan de vol AFI
(Dakar, Sénégal, 31 juillet - 03 août 2012)**

Bulletin d'information

1. Organisation, Site et dates

La cinquième réunion de l'Equipe de travail AFI sur la transition au nouveau plan de vol (FPLT TF/5) aura lieu dans la salle de conférence du bureau régional de l'OACI pour l'Afrique occidentale et centrale (WACAF), à Dakar, Sénégal, du 31 juillet au 03 août 2012.

2. Bureau régional de l'OACI pour l'Afrique occidentale et centrale

Les locaux du bureau régional de l'OACI pour l'Afrique occidentale et centrale (WACAF), sont situés à Yoff près de l'Aéroport International Léopold Sédar Senghor, à Dakar, Sénégal.

Les contacts du Bureau de l'OACI sont les suivants :

Tel.: +221 33 869 24 24;

Fax : +221 33 820 32 59

courriel: icaowacaf@dakar.icao.int

Coordinateurs de la réunion

Sadou MARAFA

Tel: +221 338692413

Cell: + 221 775913608/766837843

E-mail: smarafa@dakar.icao.int

Rama Savage

Tel: +221 338692408

Cell: + 221 3270058

E-mail: rsavage@dakar.icao.int

3. Les langues de Travail :

La réunion se déroulera en langue anglaise uniquement.

4. Cérémonie d'ouverture et horaire de travail

La cérémonie d'ouverture aura lieu le Mardi 31 juillet 2012 à 09h00 heures. Le programme journalier sera de 08h30H à 1500H, à confirmer par la réunion.

5. Inscription

Les participants sont priés de s'inscrire au comptoir d'inscription situé à l'entrée de la salle de réunion à partir 08h00, le jour de l'ouverture.